

ESPACE
SAINT-LOUIS
CONSERVATOIRE

CONSERVATOIRE DU CHOLETAIS
Musique - Danse - Théâtre
Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD)

Espace Saint Louis - 5 rue Tournerit - 49300 CHOLET

Tél : 02 44 09 26 00

Email : conservatoire@choletagglomeration.fr

ANNÉE SCOLAIRE 2021 - 2022

MUSIQUE

Informations pratiques


Le Choletais
L'audace pour réussir

Madame, Monsieur,

Vous avez décidé de vous inscrire ou d'inscrire votre enfant au Conservatoire du Choletais.

L'ensemble du personnel administratif, pédagogique et technique vous souhaite la bienvenue et vous remercie de la confiance que vous lui accordez.

Le Conservatoire du Choletais est un service de l'Agglomération du Choletais (AdC) intégré au réseau national des établissements classés par l'État (Ministère de la Culture) ; il est par ailleurs membre du collectif des 8 établissements classés de la région des Pays de la Loire (Alençon, Angers, La Roche s/ Yon, Laval, Le Mans, Nantes et St Nazaire), engagés dans un travail commun visant à l'organisation de la filière d'orientation professionnelle des étudiants.

La qualité de ses équipements ainsi que la valeur de son projet pédagogique ont permis à l'établissement en janvier 2012 de voir renouvelé son classement en tant que Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD).

La découverte d'un établissement d'enseignement artistique est souvent accompagnée d'un certain nombre de questions, tant sur le plan de l'organisation des cours que de la spécificité du fonctionnement global.

Ce document synthétise les rendez-vous à ne pas manquer pour effectuer -une rentrée dans de bonnes conditions, ainsi que des informations importantes liées au fonctionnement de l'établissement.

Toute l'équipe qui anime l'établissement se tient à votre disposition pour vous aider dans vos démarches et répondre à vos questions.

Nous vous souhaitons une très bonne année parmi nous, riche en rencontres, expériences, apprentissages, et émotions artistiques.

L'équipe de Direction

SOMMAIRE (interactif en version Web)

[Informations pratiques](#)

[Calendrier des dates à retenir](#)

[Réunions de rentrée élèves, parents et professeurs](#)

[Tests d'entrée : organisation et dates](#)

[Liste des ouvrages de Formation Musicale](#)

[La vie au Conservatoire](#)

[Location d'instruments](#)

[L'évaluation, les diplômes](#)

[L'Association des Parents d'Élèves du Conservatoire](#)

INFORMATIONS PRATIQUES / 2021 - 2022

Coordonnées :

- Conservatoire du Choletais - Musique, Danse, Théâtre
Espace Saint Louis - 5 rue Tournerit - 49300 Cholet
- Accueil téléphonique : 02 44 09 26 00
- Email : conservatoire@choletagglomeration.fr

Horaires d'ouverture du bâtiment :

- Lundi : 8h30 - 21h00
- Mardi : 8h00 - 21h00
- Mercredi : 8h00 - 21h00
- Jeudi : 8h00 - 21h00
- Vendredi : 8h00 - 22h30
- Samedi : 8h30 - 19h00

Horaires d'ouverture de la bibliothèque :

LUNDI	-	13h30 - 17h30
MARDI	-	13h30 - 18h00
MERCREDI	9h00 - 12h00	13h30 - 18h00
JEUDI	9h00 - 12h00	13h30 - 18h00
 VENDREDI	9h00 - 12h00	13h30 - 18h00
SAMEDI	9h00 - 12h30	

- La bibliothèque s'adresse à tout public : chacun peut venir chercher un renseignement, consulter les livres ou dictionnaires, écouter de la musique et emprunter des documents.
- La bibliothèque gère également le parc instrumental en location (voir informations détaillées pages suivantes).
- **Prêt** : le prêt se fait avec une carte-lecteur. Si vous êtes détenteur d'une carte de la Médiathèque, cette carte vous permet d'emprunter également à la Bibliothèque du Conservatoire. Pour les élèves n'ayant pas de carte de la Médiathèque, la bibliothèque du Conservatoire en délivre sur demande.

Horaires d'ouverture de la comptabilité :

LUNDI	-	-
MARDI	-	13h30 - 17h30
MERCREDI	8h00 - 12h00	13h30 - 17h30
JEUDI	-	13h30 - 17h30
 VENDREDI	-	13h30 - 17h00
SAMEDI	-	-

Horaires d'ouverture de la scolarité :

LUNDI	9h00 - 12h00	14h - 17h30
MARDI	-	14h - 17h30
MERCREDI	9h00 - 12h00	14h - 17h30
JEUDI	9h00 - 12h00	14h - 17h30
VENDREDI	9h00 - 12h00	14h - 17h30
SAMEDI	-	-

Suivi de la scolarité :

- Pour toutes questions liées à la scolarité des élèves (cursus d'études, cours, absences, orientation, etc.), Sophie GRIMAULT, Conseillère aux études, est à votre disposition et reçoit uniquement sur rendez-vous pris auprès de l'accueil ou par téléphone, au 02 44 09 26 79 (*Scolarité*).

CALENDRIER DES DATES À RETENIR / 2021 - 2022

- Mercredi 1^{er} septembre :
 - Après-midi / Salles diverses : **Tests de Formation Musicale** pour les nouveaux élèves, sur convocation individuelle.
 - 16h30 / Bibliothèque / **Location des flûtes traversières** en présence des enseignantes.
- Vendredi 3 septembre :
 - 17h30 / Salles diverses : **rencontre avec les enseignants pour le choix des horaires de cours (cf. fiche planning des réunions de rentrée parents-enseignants pages suivantes)**.
- Samedi 4 septembre :
 - 10h30 / Auditorium BACH : **réunion d'information pour les nouveaux élèves** (présentation de l'établissement, de son fonctionnement et de son projet, par l'équipe de Direction du conservatoire).
- Semaine du 6 au 11 septembre :
 - **Reprise des cours** pour tous les élèves.
 - **Début des séances d'essais** pour tous les éveils (hors Parcours Premiers Pas).
 - **Début des locations d'instruments** aux horaires d'ouverture de la bibliothèque.
- Semaine du 16 au 21 septembre :
 - **Reprise des cours de musique de chambre et ateliers MAI.**
- **Samedi 18 septembre : inscriptions élèves d'éveil (Éveil Artistique, Éveil Musique, Parcours Découverte, Parcours Premiers Pas, Éveil Théâtre)**
- Semaine du 20 septembre au 25 septembre :
 - **Tests instrumentaux et vocaux** pour les nouveaux élèves (voir pages suivantes).
- Vacances :

NB : le début des vacances a lieu après les cours de la date indiquée, la reprise a lieu le matin des jours indiqués.

Toussaint : samedi 23 octobre → lundi 8 novembre 2021

Noël : samedi 18 décembre → lundi 3 janvier 2022

Hiver : samedi 5 février → lundi 21 février 2022

Printemps : samedi 9 avril → lundi 25 avril 2022

Le Conservatoire sera fermé :

- Jeudi 11 novembre (Armistice)
- Jeudi 26 (Ascension) / vendredi 27 et samedi 28 mai (Pont de l'Ascension)
- Lundi 6 juin (Pentecôte)

- Samedi 25 juin 2022 : **fin des cours**

RÉUNIONS DE RENTRÉE ÉLÈVES, PARENTS et PROFESSEURS / 2021-22

1/2

Les horaires des cours individuels sont fixés par l'enseignant en présence des parents, lors d'une réunion de pré-rentrée indiquée ci-après. La présence à ces rencontres est indispensable **y compris pour les élèves en CHAM.**

Les absents à ce rendez-vous devront s'insérer dans les horaires qui auront été laissés vacants.

DÉPARTEMENT	DISCIPLINE	PROFESSEUR	JOUR	HEURE	SALLE
ACCOMPAGNEMENT	ATELIER D'INITIATION A L'ACCOMPAGNEMENT	Stéphanie MOREAU	Contact par mail ou téléphone		
		Harmony PERDU-ALLOY	Vendredi 3 sept	17 h 30	FITZGERALD
BOIS	FLÛTE	Marie-Brigitte ADDADI	Contact par mail ou téléphone		
		Laëtitia ALLINEI	Samedi 4 sept	14 h	BEETHOVEN
		Véronique TESSIER	Contact par mail ou téléphone		
	HAUTBOIS	Christophe PATRIX	Contact par mail ou téléphone		
	CLARINETTE	Stéphane LEFORT	Vendredi 3 sept	17 h 30	STADLER
	BASSON	Bruno PAULEAU	Vendredi 3 sept	17 h 30	OZI
	SAXOPHONE	Laurent PAPIN	Contact par mail ou téléphone		
		Bruno PAULEAU	Vendredi 3 sept	17 h 30	OZI
CLAVIERS	PIANO	Katika BLARDONE	Contact par mail ou téléphone		
		Julia HETSCH	Contact par mail ou téléphone		
		Isabelle ZANDER	Contact par mail ou téléphone		
		Hélène ZANOTTI	Contact par mail ou téléphone		
		Anne-Marie NEAU	Contact par mail ou téléphone		
	ORGUE	Sébastien RABILLER	Vendredi 3 sept	17 h 30	LISZT
	ACCORDÉON	Rémi MOUNES	Vendredi 3 sept	17 h 30	LANDOWSKI
CORDES FROTTÉES	VIOLON	Isabelle AYMARD	Contact par mail ou téléphone		
		Corinne BARDINI	Contact par mail ou téléphone		
		Laure ZANOTTI	Contact par mail ou téléphone		
		Mathilde LEJARS-JANKOWSKI	Contact par mail ou téléphone		
	ALTO	Thierry BARAUD	Vendredi 3 sept	17 h 30	HINDEMITH
	VIOLONCELLE	Anne CAYROL	Contact par mail ou téléphone		
	CONTREBASSE	Didier AGOSTINO	Vendredi 3 sept	17 h 30	KOUSSEVITSKY
CORDES PINCÉES	GUITARE	Delphine BARON-CASANOVA	Vendredi 3 sept	17 h 30	SEGOVIA
		Christophe CHEVALLIER	Samedi 4 sept	14 h	DE LA BARRE
	HARPE	Louise OLLIVIER	Contact par mail ou téléphone		

RÉUNIONS DE RENTRÉE ÉLÈVES, PARENTS et PROFESSEURS / 2021-22

2/2

DÉPARTEMENT	DISCIPLINE	PROFESSEUR	JOUR	HEURE	SALLE
CUIVRES	COR	Bruno HIRON	Vendredi 3 sept	17h30	LASKINE
	TROMPETTE	Julien TESSIER	Contact par mail ou téléphone		
	TROMBONE	Raphaël PINEAU	Vendredi 3 sept	17 h 30	DURUFLE
	TUBA	Hervé DUBOIS	Contact par mail ou téléphone		
MUSIQUES AMPLIFIÉES ET IMPROVISÉES	BATTERIE	Franck DURAND	Vendredi 3 sept	17h30	JOLIVET
	GUIWARE	Christophe LAURENCEAU	Vendredi 3 sept	17 h 30	REINHARDT
	BASSE	Fabien AUNEAU	Contact par mail ou téléphone		
	PIANO	Florent LANDREAU	Vendredi 3 sept	17 h 30	PIAZZOLA
		Raphaël ARNOUX	Vendredi 3 sept	17 h 30	DODDS
	SAXOPHONE / CLARINETTE / FLÛTE	Laurent PAPIN	Contact par mail ou téléphone		
	ACCOMPAGNEMENT DE PROJET	Fabien AUNEAU	Contact par mail ou téléphone		
	ATELIERS	Fabien AUNEAU Florent LANDREAU Christophe LAURENCEAU	Samedi 11 sept	11 h 00	BACH
MAO	Marie SOUCHET	Vendredi 3 sept	17h30	MOOG	
MUSIQUE DE CHAMBRE		Didier AGOSTINO Christophe PATRIX Jean-Pierre FLORENT	Samedi 11 sept	14h30	BACH
MUSIQUE ANCIENNE	CLAVECIN	Florence ROUILLARD	Contact par mail ou téléphone		
	FLÛTE À BEC	Christine GORD	Vendredi 3 sept	17 h 30	GANASSI
		Marion LE MOAL	Vendredi 3 sept	17 h 30	LA FONTEGARA
VIOLE DE GAMBE	Delphine LE GALL	Vendredi 3 sept	17 h 30	CICILIANO	
PERCUSSIONS	PERCUSSIONS	Sébastien POUPIN	Vendredi 3 sept	17 h 30	JOLIVET
		Jean-Yves NAVINER	Vendredi 3 sept	17 h 30	
		Sophie NICOL	Vendredi 3 sept	17 h 30	
PRATIQUES VOCALES	CHANT	Marie-Pierre BLOND	Contact par mail ou téléphone		
	MAÎTRISE tous niveaux + ENSEMBLE VOCAL ROSSINI (nouveaux chanteurs uniquement)	Sophie BOURDON	Contact par mail ou téléphone		
PRATIQUES D'ORCHESTRES	Tous ensembles (hors musique de chambre)	1ère répétition, jour, horaire et salle du cours à partir de la semaine du 6 au 11 septembre. ORCHESTRE SYMPHONIQUE : une information spécifique sera adressée aux musicien(ne)s concernant la reprise des répétitions.			

TESTS D'ENTRÉE 2021 – 2022 : ORGANISATION (Sauf pour l'entrée en Cycle Spécialisé)

CONVOICATIONS : Une convocation est adressée à chaque candidat début septembre, sauf pour le département des Musiques actuelles pour lequel les groupes candidats sont contactés directement par les professeurs responsables qui fixent d'un commun accord le jour et l'heure de l'audition.

DISCIPLINES	PROGRAMME À INTERPRÉTER
CLASSES INSTRUMENTALES (sauf MAI)	1 œuvre imposée + 1 œuvre au choix du candidat
CLASSES INSTRUMENTALES MAI	2 œuvres au choix du candidat
MAÎTRISE	- 1 pièce au choix de l'élève - Audition sur place sur vocalises
CHANT	1 œuvre au choix
MUSIQUES ACTUELLES	- Dépôt d'un dossier de motivation avant le 10 septembre de chaque année - Audition du groupe sur deux titres de son répertoire
FORMATION MUSICALE	- Entretien - Lecture de notes, lecture de rythmes, lecture chantée - Mémorisation d'une mélodie, reconnaissance d'intervalles et/ou d'accords (selon le niveau du candidat)

PRÉPARATION DE L'ÉPREUVE : Les candidats préparant les tests d'entrée des classes instrumentales peuvent contacter le ou l'un des professeurs de leur discipline, afin de bénéficier, dans le cadre du Conservatoire, de ses conseils. Il ne s'agit pas d'un véritable cours, mais d'une préparation sommaire à l'épreuve.

Les contacts devront être pris obligatoirement par l'intermédiaire de la Scolarité (02 44 09 26 79).
Tous les élèves pourront, s'ils le désirent, être accompagnés au piano le jour de l'audition.

PIANISTES ACCOMPAGNATEURS : À partir du 6 septembre 2021, les pianistes accompagnateurs du Conservatoire se tiendront à la disposition des candidats qui le souhaitent pour 2 répétitions (1^{er} et 2^{ème} cycle) ou 3 répétitions (3^{ème} cycle).

Les candidats devront prendre contact avec les accompagnateurs par l'intermédiaire de l'accueil ; ils devront également fournir les partitions d'accompagnement.

ŒUVRES IMPOSÉES : La liste des œuvres imposées est disponible auprès de la Conseillère aux Études à partir du 1^{er} juillet de chaque année.

JURY : Le jury est composé d'un membre de la Direction pédagogique du Conservatoire et du ou des professeurs de la discipline concernée.

ADMISSION : L'admission au Conservatoire ne dépend pas que du nombre de places disponibles dans la discipline concernée, mais avant tout de la qualité de la prestation du candidat, de sa motivation et de son dossier musical.

RÉSULTATS : Les résultats des tests seront proclamés à l'issue des épreuves. Ils seront affichés dans le hall du Conservatoire.

TESTS D'ENTRÉE 2021 – 2022 : DATES (Sauf pour l'entrée en Cycle Spécialisé)

DÉPARTEMENTS	DISCIPLINES	TESTS D'ENTRÉE		SALLES
		DATES	HORAIRES	
BOIS	FLÛTE	Mardi 21 sept	18 h 00	<i>À confirmer</i>
	HAUTBOIS			
	CLARINETTE			
	BASSON			
	SAXOPHONE			
CLAVIERS	PIANO	Mercredi 22 sept	13 h 30	RACHMANINOV / LISZT
	ORGUE			
	ACCORDÉON			
CORDES FROTTÉES	VIOLON	Mercredi 22 sept	13h30	<i>À confirmer</i>
	ALTO			
	VIOLONCELLE			
	CONTREBASSE			
CORDES PINCÉES	GITARE	Mardi 21 sept	17 h 00	SEGOVIA
	HARPE			ALBENIZ
CUIVRES	COR	Jeudi 23 sept	18 h 30	<i>À confirmer</i>
	TROMPETTE			
	TROMBONE			
	TUBA			
FORMATION MUSICALE		Mercredi 1 ^{er} sept	Après-midi, sur convocation individuelle	
MUSIQUES AMPLIFIÉES ET IMPROVISÉES	BATTERIE	Mardi 21 sept	19 h 30	<i>À confirmer</i>
	PIANO			
	BASSE			
	GITARE			
	SAXOPHONE/ CLARINETTE			
	MUSIQUES ACTUELLES			
MUSIQUE ANCIENNE	CLAVECIN	Mercredi 22 sept	17 h	SCHÜTZ
	FLÛTE À BEC			
	VIOLE DE GAMBE			
PERCUSSIONS	PERCUSSIONS / BATTERIE	Mercredi 22 sept	14 h 30	JOLIVET
PRATIQUES VOCALES	CHANT	Mercredi 22 sept	18 h 30	FITZGERALD
	Ensemble vocal ROSSINI	Sur rendez-vous		

LISTE DES OUVRAGES DE FORMATION MUSICALE 2021 - 2022

**Les ouvrages mentionnés ci-dessous seront utilisés dès le 1^{er} cours.
Rentrée de tous les élèves à partir du lundi 6 septembre.**

CYCLE	NIVEAU	TITRE	AUTEUR	ÉDITIONS
1er cycle	IC1	Solfier pour mieux jouer vol.1	S. Baraud	Billaudot
	1C1#	Hector, l'apprenti musicien vol.1	S.Debeda – C. Heslouis	Lemoine (V. de Velde)
	1C1 Junior	Hector, l'apprenti musicien vol.1	S.Debeda – C. Heslouis	Lemoine (V. de Velde)
	IC1 Ado	Pas d'ouvrage		
	1C2	Solfier pour mieux jouer vol.2	S. Baraud	Billaudot
	IC2 Junior	Solfier pour mieux jouer vol.2	S. Baraud	Billaudot
	IC2 Ado	Pas d'ouvrage		
	IC3	Solfier pour mieux jouer vol.3	S. Baraud	Billaudot
	IC4	Solfier pour mieux jouer vol.4	S. Baraud	Billaudot
	2e cycle	IIC1	On aime la FM vol.4	M.H. Siciliano
IIC2		On aime la FM vol.5	M.H. Siciliano	Lemoine
IIC3		Hector, l'apprenti musicien vol.5	S. Debeda / F. Martin	Van de Velde
IIC4 (BFE)		Quintette en La M « La truite » D.667	F. Schubert	Eulenburg (ETP118)
3e cycle	IIIC1 (CEM)	Quintette en La M « La truite » D.667	F. Schubert	Eulenburg (ETP118)
	AD1	Nouveaux jeux vol.1	J.C. Jollet	Billaudot
	AD2	Nouveaux jeux vol.2	J.C. Jollet	Billaudot
	AD3	Solfier pour mieux jouer vol.3	S. Baraud	Billaudot
	AD4	Solfier pour mieux jouer vol.4	S. Baraud	Billaudot

Vous pouvez vous procurer ces ouvrages en librairie musicale ou les commander sur internet.
Si vous achetez un livre d'occasion, merci de vérifier que l'ouvrage soit réutilisable.

MATÉRIEL DEMANDÉ POUR TOUS LES NIVEAUX

- * 1 cahier de musique avec portées et pages quadrillées
- * Une trousse contenant crayons de bois, gomme, quelques crayons de couleur ou feutres, fluos, 3 petits Velleda + petit chiffon/brosse
- * Un porte-vues 80 vues (à conserver pour l'année)
- * L'ouvrage correspondant au niveau de l'élève (voir la liste des ouvrages 2021-2022)
- * Pour les niveaux 1C1, 1C1#, 1C1 junior, 1C2, 1C2 junior et 1C3, **UN CARILLON CHROMATIQUE**

[Retour au sommaire](#)

LA VIE AU CONSERVATOIRE - 1/2

1- Contrôle des absences - Assiduité aux cours - Discipline

Les élèves sont tenus d'être assidus aux différents cours auxquels ils sont inscrits. En cas d'empêchement ou de maladie de l'élève, les parents (des élèves mineurs) ou l'élève (majeur) lui-même **doivent en informer l'accueil du Conservatoire (02 44 09 26 00, répondeur 24h/24)**.

En cas d'absences répétées et non motivées, la Direction de l'établissement peut prononcer un renvoi temporaire ou définitif de l'élève (mineur ou majeur).

2- Carte d'élève

Chaque élève va recevoir, par courrier postal, sa carte de scolarité 2021-22 attestant qu'il suit les cours au Conservatoire du Choletais. Cette carte est personnelle. Elle pourra lui être demandée à tout moment par le personnel chargé de la gestion ou de la surveillance de l'établissement.

La carte d'élève donne droit à une réduction sur certains spectacles et concerts donnés dans l'Agglomération du Choletais et aux tarifs très réduits pour les spectacles Les Arts de Scène organisés par le Conservatoire. Cette carte permet aussi de réserver un studio de travail ou un casier.

En cas de perte de cette carte, la délivrance d'une nouvelle carte sera facturée 5 euros.

3- Suivi pédagogique

Les bulletins d'évaluation sont élaborés à l'aide d'un logiciel de gestion propre aux établissements d'enseignement artistique. Ils sont remplis par les professeurs, visés par l'un des membres de la direction pédagogique puis transmis aux parents.

Les parents peuvent ainsi suivre le déroulement de la scolarité de leur(s) enfant(s). La conseillère aux études se tient à leur disposition pour évoquer d'éventuels problèmes concernant la conduite des études ou l'orientation de l'élève.

4- Les Classes à Horaires Aménagés Musique (CHAM)

Ces classes permettent l'organisation des cours de Formation Musicale et d'instrument pendant le temps scolaire.

En cas d'absence de l'élève pendant le temps CHAM, il appartient aux familles de prévenir impérativement le Conservatoire en plus de l'établissement scolaire.

5- Dépôt des instruments

Il arrive que les parents souhaitent déposer les instruments de leur(s) enfant(s) au Conservatoire. Cette possibilité leur est offerte dans le hall d'accueil où des casiers de consigne sont installés. Le personnel d'accueil est chargé de la gestion de ce service.

6- Réservations de salles

Le conservatoire dispose de studios de travail équipés, permettant aux élèves de travailler leur instrument personnel.

Par ailleurs et en dehors de leurs horaires d'occupation par les professeurs, certaines salles spécialement équipées (Piano - Clavecin - Percussions - Orgue - Harpe - Contrebasse...) peuvent également être mises à la disposition des élèves. Cette mise à disposition reste soumise à l'approbation des professeurs qui utilisent régulièrement ces salles.

La gestion de la mise à disposition des studios et des salles du conservatoire est confiée au personnel d'accueil qui propose une réservation :

* soit occasionnelle : l'élève en fait la demande auprès de l'agent d'accueil qui lui remettra la clé en échange de sa carte d'élève restituée après le retour de la clé,

* soit régulière : l'élève est alors inscrit systématiquement à l'heure et jour de son choix pour une ou plusieurs utilisations hebdomadaires. Il devra à chaque fois retirer la clé à l'accueil et déposer sa carte d'élève.

7- Location d'instruments

Voir détails dans la fiche « location d'instruments »

Attention ! Aucune location ne sera effectuée le jour de la réunion de rentrée le vendredi 3 septembre 2021.

Disposition spécifique pour les classes de Flûte traversière : Les parents des élèves des classes de flûte traversière souhaitant louer un instrument sont invités à se rendre à la bibliothèque du Conservatoire le **mercredi 1er septembre 2021 à 16h30** pour le choix de l'instrument.

8- Responsabilité de l'établissement et des parents d'élèves mineurs

Les éventuelles absences de professeurs font l'objet, quand les délais sont suffisants, d'un appel téléphonique et/ou de l'envoi d'un SMS ou d'un courrier électronique pour prévenir les parents ; en revanche, en cas d'absence de dernière minute d'un professeur, une surveillance sera mise en place pendant la durée du cours.

Les élèves autorisés par les parents peuvent s'ils le désirent regagner leur domicile (case cochée par les parents lors de l'inscription). Cette autorisation ne concerne pas les élèves en Classes à Horaires Aménagés sur le temps scolaire.

9- Activités publiques - Concerts

Les activités du Conservatoire sont conçues dans un but pédagogique et représentent le couronnement des apprentissages et de la pratique personnelle. Elles comprennent des spectacles concerts, animations, auditions, répétitions publiques, classes de Maîtres...

Les élèves sont tenus d'apporter gratuitement leur concours à ces activités publiques, lorsqu'ils sont sollicités par les enseignants ou par la Direction de l'établissement.

L'ensemble de ces activités contribue également au rayonnement du conservatoire dans l'Agglomération du Choletais et la région et témoigne de la vitalité de l'établissement.

Toute absence prévue pour une manifestation doit être connue de l'enseignant concerné ainsi que de la Direction.

Toute absence non justifiée d'un élève programmé dans le cadre des activités pédagogiques et artistiques du conservatoire (concert, audition ...) **peut entraîner le renvoi de celui-ci jusqu'à la fin de l'année scolaire.**

Pour les élèves suivant le Cycle Spécialisé, l'absence non justifiée à une prestation du conservatoire sera susceptible de remettre en question la validation de l'Unité de Valeur "pratiques d'ensembles" nécessaire à l'obtention du DEM.

10- Les photocopies

L'Établissement tient à préciser que la loi de 1957 sur la propriété artistique interdit la réalisation de toute photocopie d'ouvrages pédagogiques ou de partitions.

Seules sont admises les photocopies munies de l'étiquette SEAM, fournies par les enseignants, et qui entrent dans le quota toléré dans le cadre de la convention signée entre la Société des Éditeurs et Auteurs de Musique (SEAM) et l'Agglomération du Choletais.

L'usage de photocopies ne saurait en aucun cas se substituer à l'utilisation du matériel musical tel qu'il est commercialisé par les éditeurs.

11- Le règlement intérieur

Les données consignées dans le présent document émanent du règlement intérieur du Conservatoire, affiché dans le hall de l'établissement et accessible en téléchargement sur le site cholet.fr

[**Retour au sommaire**](#)

LOCATION D'INSTRUMENTS - 1/2

Conditions générales de location :

Dans la limite de ses possibilités, le Conservatoire du Choletais assure la location d'instruments à ses élèves.

Le choix de l'instrument (taille, modèle,...) est fait **par le professeur** de la discipline en fonction de chaque élève. Les débutants sont prioritaires.

La location se fait à la **Bibliothèque du Conservatoire (aux horaires d'ouverture de la bibliothèque - cf [Informations pratiques](#), à partir du 6 septembre)**, sous réserve :

- de la signature d'un contrat de location,
- du paiement de cette location,
- du dépôt d'une attestation d'assurance.

Attention :

Dans tous les cas (sauf flûte traversière) vous devez attendre le premier cours d'instrument pour pouvoir effectuer la location. En effet, c'est à cette occasion que le professeur attribue un instrument approprié à l'élève.

A l'issue du premier cours, l'élève devra se rendre à la bibliothèque du conservatoire (avec l'un de ses parents ou représentant s'il est mineur) afin de remplir les formalités administratives pour la location d'instrument.

L'élève ne pourra emporter l'instrument chez lui tant que la location ne sera pas signée et réglée.

La location est alors enregistrée et numérotée, comme le sera tout changement éventuel en cours d'année (changement d'instrument ou de taille d'instrument etc.). Chaque locataire reçoit un contrat sur lequel sont portés tous les renseignements dont il peut avoir besoin.

Tout instrument doit être impérativement assuré par l'emprunteur. Il est donc demandé de fournir une attestation d'assurance personnelle stipulant expressément que la garantie couvre l'instrument loué (en tous lieux et toutes circonstances).

Par ailleurs, l'APEC (Association des Parents d'Élèves du Conservatoire) propose à ses adhérents une souscription à l'Assurance Élèves des Écoles de Musique et Conservatoires.

Pour fournir à ses élèves des instruments de qualité, le conservatoire poursuit une politique d'acquisition et de restauration systématique, grâce à laquelle le locataire bénéficie dans la majorité des cas d'un instrument neuf, ou entièrement restauré, muni d'un **certificat de "bon état"**. Avant de le restituer, le locataire sera donc tenu de lui faire passer une visite de contrôle chez un luthier ou un facteur d'instruments, qui fournira un nouveau certificat.

Durant l'année scolaire, toute intervention qui se révélerait indispensable (changement de cordes, débosselage, réglages, nettoyage...) incombera au locataire. Le conservatoire prend à sa charge les travaux résultant de l'usure ordinaire de l'instrument et les restaurations importantes nécessaires.

Le locataire suivant bénéficiera ainsi d'un instrument toujours en bon état.

LOCATION D'INSTRUMENTS - 2/2

Que faire en cas d'accident ?

Après avoir prévenu dans les meilleurs délais le Conservatoire et l'assureur, il convient de :

- 1/ rédiger une déclaration relatant les circonstances de l'accident et les dommages subis par l'instrument, en mentionnant impérativement la date du sinistre,
- 2/ voir avec l'enseignant les démarches à effectuer pour faire établir un devis de restauration par un luthier ou un facteur compétent,
- 3/ se tourner vers l'assureur pour le suivi et le traitement du dossier.

Quelques repères :

Première année de location :

Elle court du mois de septembre 2021 au mois de septembre 2022. Le montant de la location est **de 40€** pour l'année, il reste le même quelle que soit la date du début de la location.

Deuxième année de location :

Une 2^{ème} année de location dépend du nombre d'instruments disponibles et du nombre de débutants .

La seconde année de location court **de septembre 2021 à septembre 2022**. Le montant de cette location est de **45 € par trimestre**, soit **180 €** pour l'année. La location est payable au début de chaque trimestre. Si l'élève démissionne en cours d'année, l'instrument doit être ramené à la fin d'un trimestre, car **tout trimestre commencé est dû**.

L'instrument doit être **assuré**, et un **certificat de bon état** sera exigé dans les mêmes conditions que pour la fin de la première année de location.

Année(s) de location exceptionnelle(s) :

La location d'instrument, en principe, ne se fait que pendant deux ans (un an pour certains instruments); après cette période, l'élève doit acquérir son propre instrument.

Cependant, certains instruments sont très coûteux et/ou difficiles à acquérir.

Les parents qui désirent bénéficier d'une autre année de location doivent en faire la demande auprès du professeur d'instrument **et** du personnel de la bibliothèque. Le montant de la location et les modalités de paiement sont identiques à ceux de la seconde année.

Le retour des instruments à la fin de la location :

L'instrument, accompagné de son "certificat de bon état", peut être remis **à la bibliothèque du conservatoire**, aux heures d'ouverture dès la fin des cours, si l'élève ne le garde pas pendant les vacances ou bien dès le début du mois de septembre 2022. La personne assurant la permanence enregistrera ce retour, ce qui évitera les éventuelles lettres de rappel.

Si l'élève garde l'instrument, (pour une seconde ou une troisième année), merci de venir dès le début du mois de septembre 2022 à la bibliothèque, afin de renouveler le contrat de location, et le faire enregistrer.

L'ÉVALUATION, LES DIPLÔMES - 1/4

D'une manière générale, toute évaluation est signalée aux élèves par les professeurs en amont de celle-ci. Par ailleurs, toutes les dates des examens, ainsi que les modalités de ceux-ci (jours, salles, œuvres imposées...) sont affichées dans le hall du conservatoire.

Les élèves et les parents doivent se tenir régulièrement informés de ces communications. Aucune convocation n'est adressée personnellement aux élèves.

1- Formation Musicale

Le cursus de Formation Musicale reprend l'organisation en cycles et phases du cursus instrumental. Cependant les contraintes liées à la pédagogie de groupe imposent une organisation en niveaux annuels décrits plus bas.

À l'instar des évaluations instrumentales, les évaluations de Formation Musicale sont faites sous forme de contrôle continu, et, pour les milieux et fins de cycles au cours d'un examen de fin d'année.

A l'intérieur de chaque phase, le jury est constitué d'un enseignant de Formation Musicale du conservatoire du Choletais ; à la fin de chaque phase ("fin de cycle") le jury est constitué de deux enseignants extérieurs ainsi que d'un membre de la direction. Les compétences de formation musicale peuvent faire l'objet de validation d'acquis, d'appréciation ou de notation.

Les passages de niveaux ou de cycle croisent donc les évaluations de contrôle continu et d'examen.

L'organisation des évaluations par niveau, phase et cycle suit les schémas suivants :

CYCLE I	NIVEAUX	CONTRÔLE CONTINU	EXAMEN DE FIN D'ANNÉE
Phase A	1C1 / AD1	OUI	NON
	1C2 / AD2 (1)	OUI	OUI
Phase B	1C3 / AD3	OUI	NON
	1C4 / AD4 (1)	OUI	OUI

Pour le cycle "Adulte", la fin des études obligatoires de Formation Musicale intervient à l'issue du niveau "Adulte 4" (AD4). Après validation de ce cycle, le passage en cycle II est envisageable et en concertation avec l'enseignant et la Direction qui statueront au regard des résultats de fin d'année, de la motivation et du profil de l'élève.

CYCLE II	NIVEAUX	CONTRÔLE CONTINU	EXAMEN DE FIN D'ANNÉE
Phase A	2C1	OUI	NON
	2C2 (1)	OUI	OUI
Phase B	2C3	OUI	NON
	2C4 (1)	OUI	OUI

L'ÉVALUATION, LES DIPLÔMES - 2/4

À l'issue du niveau "2C2", un parcours personnalisé de culture musicale peut être proposé aux élèves, notamment en fonction de leur niveau scolaire.

La fin des études obligatoires de Formation Musicale intervient à l'issue du niveau "2C4" à partir de l'obtention du Brevet de Fin d'Études (BFE). Deux options sont proposées :

Objectif Brevet : Brevet obtenu ou non obtenu - épreuves adaptées + dossier de Fin de Cycle II.

Objectif Admission en cycle III : Brevet obtenu – épreuves complètes + dossier de Fin de Cycle II.

Dossier de Fin de Cycle II

Il s'agit d'une recherche personnelle se concrétisant par la rédaction d'un dossier consacré à l'instrument que pratique chaque élève (facture, origines et évolution, répertoire, interprètes, etc.) et ce, en lien étroit avec son professeur d'instrument.

La qualité de ce dossier sera évaluée sous forme d'une note intégrée dans les résultats de l'examen écrit de fin d'année.

"Admission à l'essai"

Cette disposition exceptionnelle ne concerne que les niveaux 1C1, 1C3, 2C1 et 2C3. Cette admission est notifiée sur le bulletin de fin d'année et devient officielle à la fin de la 1ère période de cours (avant les vacances de la Toussaint) selon la qualité du travail, la motivation et les progrès de l'élève depuis la rentrée.

CYCLE III	NIVEAUX	CONTRÔLE CONTINU (EXAMEN DE FIN D'ANNÉE
	3C1 ⁽¹⁾	OUI ⁽²⁾	OUI

À l'issue du niveau "3C1", un examen final valide ou non l'obtention de l'Unité de Valeur (UV) de Formation Musicale du Certificat d'Études Musicales (CEM).

Pour valider l'obtention complète du CEM, l'élève doit avoir validé l'UV de Formation Musicale (niveau "3C1") et l'UV de Culture Musicale ("Analyse" ou "Histoire de la Musique")

UV de Culture Musicale : celle-ci est validée en ayant suivi pendant un an le cours et les évaluations d'Analyse ou d'Histoire de la Musique.

⁽¹⁾ Pour les milieux et fins de cycles, toute note inférieure à 07/20 dans une épreuve d'examen est éliminatoire.

⁽²⁾ Contrôle continu non chiffré mais qui intervient dans la décision finale d'attribution de l'Unité de Valeur du CEM ou du DEM.

2- Classes instrumentales et chant

Selon le schéma d'orientation pédagogique conçu par la Direction Générale de la Création Artistique (DGCA) au Ministère de la Culture, les élèves ne sont évalués par un examen qu'en milieu et en fin de cycle.

Les examens sont organisés en présence d'un jury composé d'un ou de deux spécialistes de la discipline et d'un membre de la direction pédagogique du conservatoire. Les élèves sont évalués sur un programme musical comprenant en général une œuvre imposée et une œuvre libre.

3- Comment se procurer les œuvres au programme des examens de fin d'année ?

Les listes d'œuvres mises au programme des examens sont affichées dans le hall du Conservatoire environ 6 semaines avant les épreuves. Il appartient aux parents de se procurer les originaux de ces œuvres auprès des magasins spécialisés.

L'Association des Parents d'Élèves du Conservatoire (APEC), propose à ses adhérents un dispositif permettant la fourniture de ces œuvres à partir de la date de leur affichage.

4- Les diplômes délivrés par le Conservatoire

Établissement contrôlé par l'État (Ministère de la Culture), le conservatoire du Choletais est habilité à délivrer des diplômes reconnus sur l'ensemble du territoire.

a- Le Brevet de fin d'Études Musicales

1. La question de l'orientation de l'élève vers un Brevet de fin de cycle 2 (et donc d'un arrêt des études instrumentales après réussite) ou vers une entrée en cycle 3 doit être conduite au minimum durant les mois qui précèdent l'examen et en synergie entre l'enseignant, l'élève, la famille et la direction de l'établissement.

2. Cette orientation doit entraîner un positionnement clair et préalablement défini concernant les objectifs de l'examen, à savoir :

- A → l'élève n'ira pas au-delà du cycle 2 = un programme imposé d'un niveau fin de cycle 2

- B → l'élève souhaite accéder au cycle 3 = un programme imposé d'un niveau fin de cycle 2 + un autre plus "ambitieux" permettant de compléter son évaluation pour changer de cycle.

3. Les résultats prennent cette forme :

- A → Obtention (ou non) du Brevet de fin de cycle 2

- B → Admission (ou non) en cycle 3

La prise en compte du travail personnel pour les élèves dans le cas « A » se fera au moment de l'échange habituel entre l'enseignant et le jury.

b- Le Certificat d'Études Musicales (CEM)

Le CEM sanctionne la fin des études du cursus "amateur" de l'élève (3^{ème} cycle).

Il est composé de 3 unités de valeur :

→ l'une dite "dominante" (en général une discipline vocale ou instrumentale),

→ les deux autres dites "complémentaires" :

* l'une est obligatoirement la Formation Musicale,

* l'autre est obligatoirement une discipline choisie parmi les "pratiques d'ensemble" (Orchestre, Chorale, Musique de chambre, Maîtrise...).

Le CEM complet s'obtient en cumulant l'Unité de Valeur dans la discipline dominante, le Brevet de Formation Musicale et la participation régulière à une "Pratique d'ensemble" évaluée par le responsable de cette activité.

L'obtention du CEM n'est liée en rien avec une entrée en cycle spécialisé. L'accès à ce cycle se fait sur examen centralisé organisé pour l'ensemble des établissements contrôlés de la Région des Pays de la Loire.

c- Le Diplôme d'Études Musicales (DEM)

Le Diplôme d'Études Musicales, reconnu par les diverses institutions d'État, et pour les concours d'accès à la formation professionnelle diplômante, sanctionne la fin du cursus des études musicales à vocation pré-professionnelle au Conservatoire (Cycle Spécialisé).

Il est composé de 5 unités de valeur :

→ l'une dite "dominante" (en général une discipline vocale ou instrumentale) ; cette discipline fait l'objet d'examens d'entrée et de sortie **centralisés, organisés pour l'ensemble des 8 établissements contrôlés de la Région des Pays de la Loire**

→ les 4 autres dites "complémentaires" et dont le contenu est laissé à l'initiative de chaque établissement :

* l'une est obligatoirement la Formation Musicale (niveau 3^{ème} cycle),

* deux autres doivent valider un ensemble de "pratiques d'ensemble" liées à la dominante, parmi lesquelles doivent **obligatoirement** figurer la Musique de Chambre (niveau 3^e cycle) **et** une pratique régulière au sein de l'Orchestre Symphonique du Conservatoire ou d'un orchestre d'harmonie (classes instrumentales) ou au sein d'une maîtrise du Conservatoire ou d'un ensemble vocale (pratique vocale),

* la dernière est constituée par un travail personnel rédigé, sur un sujet au choix de l'élève en accord avec ses professeurs et la Direction pédagogique du Conservatoire.

Le DEM complet s'obtient après validation de l'UV dominante devant le jury des examens centralisés, ainsi que par l'obtention de l'UV de Formation Musicale du CEM et par la validation des compétences dans chacune des autres disciplines complémentaires.

L'APEC

L'ASSOCIATION des PARENTS D'ÉLÈVES du CONSERVATOIRE

L'Association des Parents d'Élèves du Conservatoire du Choletais représente les parents auprès des professeurs, de la Direction du Conservatoire et de l'Agglomération du Choletais au sein du Conseil d'Établissement ainsi qu'au cours d'entretiens et de réunions informelles. Son siège se situe dans l'Établissement.

L'APEC vous propose :

- l'organisation de spectacles, d'échanges et de déplacements,
- une assurance pour vos instruments,
- la vente de partitions et de méthodes d'occasion, tout au long de l'année,
- etc....

L'APEC vous accueille dans son espace dédié dans le hall du Conservatoire aux heures de permanence affichées en début d'année scolaire, vous pourrez également laisser vos messages et courriers dans la boîte aux lettres située au même endroit.

Pour tout renseignement s'adresser à : apeccholet49@gmail.com

[Retour au sommaire](#)